



©EMYN.

**ZOOM SUR
EMYN**

Éoliennes en Mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier a remporté en 2014 l'appel d'offres lancé par l'État pour le développement d'un parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. En octobre 2018, EMYN a obtenu les autorisations administratives nécessaires à la construction du parc dont la mise en service progressive est prévue en 2025.

EMYN a pour actionnaires Ocean Winds, la co-entreprise dédiée à l'éolien en mer créée par ENGIE et EDP Renovaveis, Sumitomo Corporation, La Banque des Territoires et Vendée Énergie.

PARC ÉOLIEN EN MER DES ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Une nouvelle phase d'opérations en mer aura lieu en décembre 2023

Une nouvelle phase de travaux en mer débutera en décembre pour une période de 2 mois environ. Durant ces opérations maritimes, la zone restera ouverte pour l'ensemble des usagers, avec cependant certaines restrictions à la navigation comme un cercle d'évitement à respecter autour de la zone d'implantation de la fondation de la sous-station électrique. Les règles de navigation et de sécurité maritime pourront être consultées, en détail, sur [le site EMYN](#).

Des opérations pour préparer l'arrivée de la sous-station prévue pour 2024

Avant la mi-décembre, le « SCYLLA », un navire auto-élévateur de type jack-up vessel, viendra se positionner pour installer les quatre pieux destinés à recevoir en 2024, la fondation jacket et le topside de la sous-station électrique en mer. Un bateau de surveillance sera également présent sur la zone. Les phases d'opérations, qui ont eu lieu en juillet dernier et courant novembre, ont permis de préparer le sol. À l'aide de relevés géophysiques, les équipes techniques ont vérifié que le sol était suffisamment régulier pour accueillir les fondations des éoliennes et de la sous-station : des travaux de nivellement et d'écrêtement du sous-sol marin ont été effectués. Cette étape permet également de garantir un ancrage stable du bateau de forage. « *Durant toute cette période, une bonne cohabitation des usages requiert de considérer la sécurité au premier plan et d'assurer une bonne information auprès de toutes les personnes concernées. Ainsi, différents vecteurs de communication ont été mis en place, sur notre site internet comme au sein des capitaineries par exemple. Nous appelons tout un chacun à se renseigner avant de se rendre sur la zone.* » explique Christelle Céleste, Directrice des Relations Extérieures.



Un jack-up vessel comme « L'Innovation » viendra sur zone ©DEME.

Les règles de navigation* publiées en concertation avec les usagers de la mer

Depuis 2022, différents échanges et comités se sont tenus avec les usagers de la mer, professionnels et de loisirs, sous le pilotage de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), de la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique - Manche Ouest (DIRM NAMO) et de la Préfecture maritime. Cela a permis de définir les règles de navigation qui répondent aux contraintes et besoins de tous les usagers. Le plan d'eau restera ainsi ouvert pendant cette phase d'opérations, permettant aux usagers professionnels de poursuivre leurs activités. Pour respecter une distance de sécurité avec les opérations en cours, des restrictions sont instaurées autour du point GPS latitude 46° 52 21.085 N et Longitude 2° 30 15.820 W (en WGS 84). Les usagers devront néanmoins respecter des règles d'évitement d'un rayon donné selon les opérations réalisées : toute activité de loisir est interdite dans un rayon de 0,50 milles nautiques autour de ce point. Sur zone, le rappel de ces règles sera assurée par un bateau de surveillance qui communiquera par radio VHF sur le canal 16 puis dégagement sur un autre canal. Un arrêté préfectoral, précisant les règles établies, est disponible sur le site internet de la Préfecture Maritime de l'Atlantique (premar-atlantique.gouv.fr). L'ensemble de ces règles fera l'objet d'avis urgents aux navigateurs.

*Sous réserve de la décision finale de la Préfecture maritime de l'Atlantique

Toutes les informations et les règles de navigation sont à retrouver sur la page dédiée :

iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr/le-projet/usagers-mer

Des études et mesures pour éviter, réduire et compenser

Les conséquences des travaux sur l'environnement ont été évaluées à travers une large étude, appelée Etude d'Impact Environnemental (EIE) réalisée dès 2014. Celle-ci a permis de définir des mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation (ERC) des différents effets sur les milieux physiques, naturels et humain. Cette année, EMYN a finalisé un état des lieux « avant construction » pour actualiser l'EIE et fixer les indicateurs (acoustique, turbidité), qui seront référents tout au long des opérations de 2023 et après. Cet été, des navires sont venus réaliser des mesures et relevés nécessaires, entre autres, aux suivis environnementaux. Ces actions permettent de suivre et réduire les effets potentiels sur la faune marine, de protéger et préserver la biodiversité.

Différentes bouées sont également présentes ou vont être déployées pendant cette phase de travaux. Ce matériel de mesures et de suivi ne nécessite pas de mesures d'évitement. La vigilance des usagers est cependant requise.



Calendrier du projet

1

DÉVELOPPEMENT

Étude de la zone, concertation, conception du parc, autorisations,...

2

PRÉPARATION À LA CONSTRUCTION

Obtention des autorisations administratives
Études de détails, achats

3

CONSTRUCTION

Fabrication à terre des composants
Travaux d'installation en mer

4

EXPLOITATION ET MAINTENANCE

5

DÉMANTÈLEMENT OU RENOUELEMENT DE LA CONCESSION



2014 - 2018



2018 - 2023



2023 - 2025



2025-2050



À partir de 2050

Éoliennes en mer
Îles d'Yeu et de Noirmoutier
L'ÉNERGIE DU LARGE

ÉOLIENNES EN MER ÎLES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

22, Mail Pablo Picasso - 44000 Nantes
iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr

EoliennesMerYN Les Eoliennes en Mer Services

CONTACT PRESSE

padam RP | Pauline CHOTEAU
10, quai Turenne - 44000 Nantes

02 51 86 19 06 | media@padampadampadam.fr | padampadampadam.fr

padamRP padamNantes